

14-12-2020

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 14 DÉCEMBRE 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:**

**Membres du conseil :**

Mme Maryse Gouger, district n° 1;  
M. Gyslain Loyer, district n° 2;  
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, le président et maire suppléant, M. Pierre Lépicier, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol. La mairesse Mme Audrey Boisjoly est absente.

444-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 3, 9 et 24 novembre 2020;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Adoption de la liste et procédures pour la vente pour non-paiement de taxes;
6. Dépôt du rapport sur les déclarations des élus sur les avantages reçus;
7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires complétées;
8. Avis de motion – Règlement 405-2021 sur la tarification des services municipaux;
9. Avis de motion – Règlement 404-2021 fixant les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles;
10. Taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et autres comptes à recevoir 2021;
11. Annulation de comptes à recevoir;
12. Groupe Ultima – Paiement de la prime d'assurance générale;
13. Chambre de commerce – Renouvellement d'adhésion 2021;
14. Préparation des états financiers – Mandat à Boisvert & Chartrand;
15. Calendrier des séances – Correction;
16. Adhérer à l'entente cadre entre la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et Énergir;
17. Bail – Entente avec La Fabrique 2020 à 2025;
18. Entente – Salle des Chevaliers de Colomb;
19. Autorisation de signature – Promesse d'achat – Lots 5 359 995 et 5 359 996;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20. Octroi de contrat – SP-AV02.01-2020 – Appareils de protection respiratoires isolants autonomes pour le Service de protection et d'intervention d'urgence;

**VOIRIE**

21. Domaine de la Sablière – Entretien du chemin – Cotisation 2020-2021;
22. Approbation des travaux subventionnés par le MTQ – Demande d'aide financière – Réseau routier 2020;
23. Renouvellement Association des Travaux publics d'Amérique (ATPA);
24. Acceptation du cahier des charges – TP-IN06.01-2020 – Rang Saint-Norbert;
25. Adoption du Règlement 403-2020 – Abroger le Règl. 367-2018 concernant le déneigement des rues Suzanne et Beaulieu;
26. Octroi de contrat – Étude géotechnique rues des Sables et Athéna, croissants Monique et Jacline;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

27. Dépôt du rapport annuel 2019 sur la gestion de l'eau potable;

SUITE DE LA RÉOLUTION 444-2020

28. Acceptation du cahier des charges – TP-IN05.01-2020 – Rues des Ormes et des Sources;
29. Octroi de contrat – Services professionnels pour la réalisation des opérations sur les installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que des installations de pompage et de traitement des eaux usées pour l'année 2021 et 2022;

**URBANISME**

30. Adhésion 2021 – Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec (COMBEQ);
31. Demande de PIIA 2020-052 : 3040, rue du Vallon
  - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
32. Demande de PIIA 2020-053 : 5120, rue Rainville
  - construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon);
33. Droit de passage au Club de motoneige Guillaume Tell;

**COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE**

34. Renouvellement d'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal;
35. Tourisme Lanaudière – Renouvellement;
36. Municipalités alliées contre la violence conjugale;
37. Accueil – Privilège pour les nouveaux citoyens;
38. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**445-2020**

**Procès-verbaux**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les procès-verbaux de la séance du 3, 9 et 24 novembre 2020 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**446-2020**

**Dépenses**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 563 168,77 \$ (chèques n<sup>os</sup> 30 662 à 30 707) ainsi que la somme de 1 010 379,59 \$ (paiements en ligne 500 660 à 500 741) pour un total de 1 573 548,36 \$ et les salaires de 159 807,23 \$ du mois de novembre 2020 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Point n° 4**

**Période de questions**

Aucune question n'a été reçue par les citoyens et citoyennes.

**447-2020**

**Adoption de la liste et  
procédure pour la  
vente pour non-paiement  
de taxes**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des ventes de non-paiement de taxes à la table du conseil.

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de :

SUITE DE LA RÉOLUTION 447-2020

**Pour les comptes de taxes dus d'un an et plus :**

1. transmettre au secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Matawinie une demande de recouvrement de l'impôt foncier par la vente d'immeuble pour les personnes qui n'ont pas pris entente avec la Municipalité, ou d'entreprendre toute autre procédure de recouvrement;
2. autoriser M<sup>me</sup> Julie Dorich de la MRC de Matawinie (ainsi que M<sup>me</sup> Véronick Beaulieu comme substitut) à se porter acquéreuse de l'immeuble, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, advenant le cas où aucune offre ne serait faite lors de la vente pour non-paiement de taxes ou si l'enchère n'était pas suffisante pour couvrir les taxes et les intérêts dus sur cet immeuble;
3. autoriser le maire suppléant ou la mairesse et le secrétaire-trésorier à signer les chèques et documents requis à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Point n° 6**

Dépôt du rapport sur les déclarations des élus sur les avantages reçus

En vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27), le conseil municipal a adopté, le 12 février 2018, le Règlement 356-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Félix-de-Valois.

Ce règlement stipule que le secrétaire-trésorier doit tenir un registre public des déclarations des élus sur tout avantage excédant 200 \$ reçu par ces derniers et qui n'est pas de nature purement privée, ou qui peut influencer leur indépendance de jugement dans l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de compromettre leur intégrité.

En ce 14 décembre 2020, le directeur général dépose un rapport qui fait état que, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, soit le 9 décembre 2019, aucune déclaration ne lui a été présentée à ce jour.

**Point n° 7**

Déclaration des intérêts pécuniaires complétées

Le maire suppléant informe les citoyens que les déclarations des intérêts pécuniaires 2020 ont dûment été remplies et déposées.

**448-2020**

Avis de motion –  
Règlement 405-2021  
sur la tarification des services municipaux

Monsieur le conseiller Gyslain Loyer donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 405-2021.*

**449-2020**

Avis de motion –  
Règlement 404-2021  
ayant pour objet de fixer les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles

Monsieur le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté un règlement ayant pour objet de fixer les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles.

SUITE DE LA RÉOLUTION 449-2020

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 404-2021.*

**450-2020**

Taux d'intérêt sur les  
arrérages de taxes et  
autres comptes à recevoir

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tous autres comptes dus à la Municipalité pour l'année 2021 soit établi à 3 %.

Le conseil se donne le droit de réévaluer la situation selon l'évolution de la pandémie de la COVID-19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**451-2020**

Annulation de comptes à  
recevoir

**CONSIDÉRANT QUE** le compte de taxes du matricule F0511 89 7500.00 a un solde dû depuis le 3 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture 58 émise le 5 juin 2017 a un solde dû depuis le 5 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le compte de taxes du matricule F0810 91 0033.00 a un solde dû depuis le 3 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le compte de taxes du matricule F0810 90 5273.00 a un solde dû depuis le 3 mars 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de radier les comptes de taxes des matricules F0511 89 7500.00, F0810 91 0033.00, F0810 90 5273.00 et la facture #58 émise le 5 juin 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**452-2020**

Groupe Ultima –  
Paiement de la prime  
d'assurance générale

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de déboursier une somme de 136 232,00 \$ pour couvrir le paiement demandé par Groupe Ultima inc. relatif à la police d'assurance souscrite auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 31 décembre 2020 au 30 décembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**453-2020**

Chambre de commerce  
Renouvellement d'adhésion 2020-2021

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de payer 208,00 \$ avant taxes pour renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois pour l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**454-2020**

Préparation des états financiers – Mandat à Boisvert & Chartrand

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater la firme Boisvert et Chartrand s.e.n.c.r.l., comptables agréés, à effectuer la préparation des états financiers de l'année 2020 et répondre aux demandes d'audits des différents ministères.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**455-2020**

Calendrier des séances – Correction

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 314.2 *LERM* prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30<sup>e</sup> jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale (ici, à partir du **8 octobre 2021, 16 h 30**), le conseil d'une **municipalité locale** ne peut siéger (séance ordinaire ou extraordinaire);

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de modifier la résolution n° 400-2020 afin d'établir les séances ordinaires du conseil municipal du mois d'octobre et novembre comme suit :

- **Le lundi 4 octobre** (au lieu du mardi 12 octobre);
- **Le lundi 15 novembre** (au lieu du lundi 8 novembre);

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**456-2020**

Adhérer à l'entente cadre entre la Fédération des municipalités et Énergir

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;

SUITE DE LA RÉOLUTION 456-2020

**CONSIDÉRANT QU'** il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 décembre 2019, Énergir et la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) ont conclu une entente de principe à cet égard;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à la FQM et à Énergir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**457-2020**

Bail – Entente avec la  
Fabrique 2020 à 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire de l'Église Saint-Félix-de-Valois et du Presbytère Saint-Félix, sis au 4650, rue Principale en la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, sur le lot 5 794 584;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente d'utilisation intervenue entre la Municipalité et la Fabrique de la paroisse de Saint-Martin de la Bayonne pour l'utilisation des locaux situés dans lesdits immeubles prenait fin en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et la fabrique se sont entendue sur les termes d'une nouvelle entente sous forme d'un bail de location d'une durée de 5 ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le maire suppléant et le directeur général à signer le bail intervenu entre la Municipalité et la Fabrique pour la location des locaux situés dans les deux immeubles ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**458-2020**

Entente – Salle des Chevaliers de Colomb

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil 4220 des Chevaliers de Colomb de Saint-Félix-de-Valois est propriétaire du bâtiment, sis au 4680, rue Principale en la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, sur le lot 5 794 584;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment sis au 4680, rue Principale, portant le nom « Salle des Chevaliers de Colomb », fait partie de l'héritage commun de la collectivité de Saint-Félix-de-Valois et qu'il convient de le préserver et de l'animer, non seulement aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures et considérant qu'il fait partie intégrante du patrimoine et du paysage culturel de la municipalité depuis des décennies;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal sont d'accord à signer les documents requis afin que le bâtiment ci-haut mentionné soit cédé à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est un organisme à but non lucratif ayant pour mission, entre autres, de favoriser l'aide aux œuvres de charité sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les fins de ses activités, le Conseil désire louer des locaux situés dans la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité consent à louer au Conseil un local situé dans cet immeuble lorsque celle-ci en sera propriétaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

- D'autoriser le directeur général à mandater Me Jean-François Baril pour la production de tous documents en lien avec la cession du bâtiment sis au 4680, rue Principale, à la Municipalité;
- D'autoriser le maire suppléant et le directeur général à signer l'acte de cession et l'entente d'utilisation intervenue entre le Conseil 4220 des Chevaliers de Colomb et la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**459-2020**

Autorisation de signature  
Promesse d'achat – Lots  
5 359 995 et 5 359 996

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité constate des problèmes de circulation à l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QU'** il est possible que l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale soit réaménagée pour assurer la fluidité de la circulation et la sécurité des passagers sur la route;

**CONSIDÉRANT QU'** à cette fin, la Municipalité souhaite acquérir les terrains constitués des lots 5 359 995 et 5 359 996;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

SUITE DE LA RÉOLUTION 459-2020

1. d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à signer une promesse d'achat à 9260-1806 Québec inc. pour l'acquisition des lots 5 359 995 et 5 359 996;
2. d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat notarié découlant de ladite promesse d'achat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**460-2020**

Octroi de contrat – SP-  
AV02.01-2020 –  
Appareils de protection  
respiratoires isolants  
autonomes pour le  
Service de protection et  
d'intervention d'urgence

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 30 octobre 2020 et dans le journal l'Action, édition du 4 novembre 2020, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoires isolants autonomes;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 20 novembre 2020 à 10 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier, en présence de MM. Pierre Beaudin et Élie Marsan-Gravel et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gilbert;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

| Nom de l'entreprise          | Prix<br>(avant taxes) |
|------------------------------|-----------------------|
| Aréo-Feu Ltée                | 194 308,00 \$         |
| Protection incendie CFS Ltée | 209 705,00 \$         |

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture d'appareils de protection respiratoires isolants autonomes, et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° SP-AV02.01-2020, pour un montant total de 194 308,00 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt 402-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**461-2020**

Domaine de la Sablière –  
Entretien du chemin –  
Cotisation 2020-2021

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser le paiement de 400,00 \$ représentant la quote-part de la Municipalité reliée à l'entretien du chemin privé du domaine de la Sablière, année 2020-2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**462-2020**

Approbation des travaux  
subventionnés par le  
MTQ – Demande d'aide  
financière – Réseau rou-  
tier 2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 1 902 040 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**463-2020**

Renouvellement à  
l'Association des Tra-  
vaux publics de l'Amé-  
rique (ATPA)

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de procéder à l'adhésion de monsieur Alain Ducharme, directeur du Service des travaux publics à l'Association des Travaux publics d'Amérique (ATPA), en autorisant une dépense de 265,00 \$ avant taxes, pour l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**464-2020**

Acceptation du cahier des charges TP-IN06.01-2020  
Rang Saint-Norbert

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à la réfection du rang Saint-Norbert;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

- d'accepter le devis n° TP-IN06.01-2020 - Services professionnels d'ingénierie : réalisation de plans et devis détaillés, réalisation du processus d'appel d'offres et surveillance des travaux de réfection du rang Saint-Norbert;
- de déposer des demandes de prix en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**465-2020**

Adoption du Règlement 403-2020 – Abroger le Règlement 367-2018 concernant le déneigement des rues Suzanne et Beaulieu

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 403-2020 abrogeant le Règlement 367-2018 concernant le déneigement des rues Suzanne et Beaulieu;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 8 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le projet de Règlement n° 403-2020 soit adopté.

*Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 403-2020.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**466-2020**

Octroi de contrat – Étude géotechnique rues des Sables et Athéna, croissants Monique et Jacline

**CONSIDÉRANT QU'** une étude géotechnique doit être effectuée pour les travaux prévus sur les rues des Sables et Athena ainsi que les croissants Monique et Jacline;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat à Services EXP pour effectuer une étude géotechnique pour les rues des Sables et Athena ainsi que les croissants Monique et Jacline, pour un montant de 12 890 \$ avant taxes.

SUITE DE LA RÉOLUTION 466-2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Point n° 27**

Dépôt du rapport annuel  
2019 sur la gestion de  
l'eau potable

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 est déposé à la table du conseil municipal.

**467-2020**

Acceptation du cahier  
des charges – TP-IN05.01-  
2020 – Rues des Ormes et  
des Sources

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à la réfection de l'aqueduc sur les rues des Ormes et des Sources;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. d'accepter le devis n° TP-IN05.01-2020 - Services professionnels d'ingénierie : réalisation de plans et devis détaillés, réalisation du processus d'appel d'offres et surveillance des travaux de remplacement de l'aqueduc sur la rue des Ormes et une portion de la rue des Sources;
- de déposer des demandes de prix en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**468-2020**

Octroi de contrat – Ser-  
vices professionnels pour  
la réalisation des opéra-  
tions sur les installations  
de production et de dis-  
tribution d'eau potable  
ainsi que des instal-  
lations de pompage et de  
traitement des eaux usées  
pour 2020 et 2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit effectuer le suivi réglementaire des ouvrages d'eau potable et des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de services professionnels pour la réalisation des opérations sur les installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que des installations de pompage et de traitement des eaux usées pour 2020 et 2021 à Nordikeau pour un montant de 55 145,25 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

SUITE DE LA RÉOLUTION 468-2020

Ce montant sera pris à même pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc.

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**469-2020**

Adhésion 2020 –  
Corporation des officiers  
municipaux en bâtiment  
et en environnement du  
Québec (COMBEQ)

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de défrayer le coût de quatre cotisations pour l'année 2021 à la COMBEQ, soit 765 \$ avant taxes, afin d'y inscrire comme membres M. Jean-François Lévis, M<sup>me</sup> Joanie Robillard et M. Jérémie Deschênes respectivement directeur du Service d'urbanisme, directrice adjointe du Service d'urbanisme et inspecteur en bâtiment et en environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**470-2020**

Demande de PIIA  
2020-052 – 3040, rue  
du Vallon

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 059 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 086-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 059 du cadastre du Québec (3040, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**471-2020**

Demande de PIIA  
2020-052 – 5120, rue  
Rainville

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' x 12') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 458 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement no 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

SUITE DE LA RÉOLUTION 471-2020

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 087-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 10' x 12') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 458 du cadastre du Québec (5120, rue Rainville), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**472-2020**

Droit de passage  
au club de motoneige  
Guillaume Tell

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Guillaume Tell inc. désire obtenir quelques droits de passage pour réaliser son sentier de motoneige;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. d'accorder au Club Guillaume Tell inc. un droit de passage sur les lots suivants : 5 358 479, 5 358 581, 5 359 841, 5 359 002, 6 087 329, 5 359 926, 5 359 930 et 5 658 015, mais également sur la rue Lionel, sur l'avenue Poirier, le rang des Forges, la rue Reine-Lafortune, la rue Michel, le 1<sup>er</sup> rang de Ramsay, l'avenue Beaubec et la rue du Loup;
2. d'autoriser le maire suppléant à signer la documentation requise à cet effet;
3. que le conseil autorise pour la dernière fois ce droit de passage pour la période hivernale 2020-2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**473-2020**

Renouvellement  
d'adhésion à l'Association  
québécoise du loisir mu-  
nicipal

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de déboursier un montant de 381,79 \$ avant taxes représentant le paiement de la cotisation annuelle 2021 à l'Association québécoise du loisir municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**474-2020**

Tourisme Lanaudière –  
Renouvellement

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser une dépense de 600,00 \$ avant taxes pour renouveler l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Lanaudière, pour un an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**475-2020**

**Municipalités alliées  
contre la violence con-  
jugale**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT QU'** il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de proclamer Saint-Félix-de-Valois municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**476-2020**

**Accueil – Privilège pour  
les nouveaux citoyens**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Plan d'action visant l'attractivité, l'accueil, l'inclusion et l'établissement durable de la main-d'œuvre 2021-2023

**CONSIDÉRANT** les éléments concernant l'accueil des nouveaux résidents dans le plan d'action des politiques MADA, familiale et de la planification stratégique;

**CONSIDÉRANT** le volet nouveaux résidents de la Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;

**CONSIDÉRANT** la production et distribution du Guide du citoyen;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'adopter et promouvoir les mesures d'accueil des nouveaux résidents suivantes :

- Trousse d'accueil pour les nouveaux résidents;
- Rabais de 50 % à la première inscription de loisirs de la programmation municipale;
- Émission d'un bon d'achat d'une valeur de 50 \$ à l'achat d'un arbre ou un arbuste à la Jardinière du Nord.

SUITE DE LA RÉOLUTION 476-2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**477-2020**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 17.

\_\_\_\_\_  
Pierre Lépicier  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*